



MINISTÈRE
DU TRAVAIL,
DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
ET DE L'ÉDUCATION,
*en charge de la fonction publique,
de la recherche et de l'enseignement supérieur*

Fiche de poste N°: 2019/16_ESR

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION
ET DES ENSEIGNEMENTS

| Fiche de poste N° : 2019/16_ESR | Poste : Enseignant Spécialisé Référent (ESR) |
|--|---|
| Descriptif et contexte du poste | <p>L'enseignant spécialisé référent (ESR) exerce ses fonctions de référent pour chacun des élèves présentant un handicap et scolarisés dans un établissement du 1er ou du 2nd degré de Papeete Est, Pirae, Arue, Mahina, Papeete.</p> <p>Il est chargé d'assurer le suivi de la scolarisation des élèves handicapés de son secteur d'intervention. Il anime l'équipe de suivi de scolarisation qui élabore le projet personnalisé de scolarisation de chaque élève. Il est l'interlocuteur privilégié des familles. Auprès d'elles, il assure une mission essentielle d'accueil et d'information.</p> <p>Sous l'autorité de l'IEN-ASH, il exerce ses missions en conformité avec les décisions de la CTES.</p> <p>Conditions de candidature :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Enseignant du premier degré CEPF▪ Titulaire d'un CAPA-SH (ou équivalent) et attestant d'une expérience suffisante dans l'adaptation scolaire et la scolarisation des élèves handicapés. |
| Missions | <ul style="list-style-type: none">▪ L'ESR a pour mission d'élaborer, en partenariat, au sein de l'Equipe de suivi de scolarisation (ESS) le projet personnalisé de scolarisation (PPS) ou de formation (PPF) de chaque élève handicapé scolarisé et de s'assurer de sa mise en œuvre dans les écoles et établissements.▪ Il réunit et anime l'Equipe de Suivi de Scolarisation (ESS) de l'élève handicapé qui élabore le PPS.▪ Il assure un lien permanent entre la famille, les équipes pédagogiques des établissements et les partenaires par le biais des ESS.▪ Il exerce une mission d'aide, d'information et de conseil auprès des familles, des écoles et des établissements.▪ Il participe pour les situations qui le concernent aux équipes techniques de la CTES.▪ Il informe très régulièrement le directeur d'école, le chef d'établissement et l'IEN de la circonscription de l'évolution de la situation de l'élève handicapé.▪ L'ESR rédige les comptes rendus des ESS (CRES). Il prépare avec l'ESS les propositions d'orientation soumises à la CTES. Il prépare les dossiers de demandes d'aides financières, humaines et les transmet à la CTES |

| | |
|---|---|
| | <ul style="list-style-type: none"> ▪ L'ESR peut se voir déléguer des missions d'information/formation notamment auprès des directeurs ou chefs d'établissement de son secteur. |
| Connaissances et compétences requises | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Connaître de manière précise les structures, les dispositifs et les problématiques de l'Education et de la Scolarisation des élèves handicapés dans les premier et second degrés en Polynésie française. ▪ Connaître les parcours de formation initiale et les voies d'insertion professionnelle accessibles aux élèves présentant un handicap. ▪ Avoir des capacités pour organiser son travail administratif, structurer son action et anticiper les échéances. ▪ Avoir des qualités relationnelles et humaines et collaborer avec les équipes pédagogiques, médicales et l'ensemble de l'équipe ASH. ▪ Avoir des capacités rédactionnelles et de synthèse. ▪ Etre disponible, être à l'écoute, communiquer avec aisance et savoir gérer des conflits. ▪ Etre capable d'animer efficacement une équipe de suivi de scolarisation d'un élève présentant un handicap qui réunit plusieurs partenaires. ▪ Maîtriser les technologies de l'information et de la communication et tenir à jour le fichier des situations de son secteur. ▪ Savoir rendre compte de son action aux directeurs d'école, aux chefs d'établissement, aux IEN concernés et à l'IEN-ASH. |
| Affectation Résidence administrative | DGEE, Cellule ASH, de suivi des élèves à besoins éducatifs particuliers. Bureau situé à l'école Tuterai Tane : circonscription n° 4 (Papeete, Pirae). |
| Contact | IEN ASH, en charge de la cellule de suivi des élèves à besoins éducatifs particuliers (ASH). L'ESR du secteur |
| Modalités de recrutement et dépôt des candidatures | <p>>Les candidats doivent constituer et transmettre un dossier de candidature comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fiche de candidature (cf. Annexe 1) portant l'avis de l'IEN. - Curriculum vitae. - Lettre de motivation sur papier libre, adressée au Directeur Général de l'Éducation et des Enseignements. <p>>Le dossier complet doit être adressé par la voie hiérarchique, doublée d'un envoi direct au Pôle des Ressources Humaines du 1^{er} degré de la DGEE (par mail : brh1@education.pf).</p> <p>>Les candidats seront convoqués pour un entretien (30') avec les membres de la commission présidée par le Directeur général de l'éducation et des enseignements ou son représentant et d'un IEN.</p> <p>> L'entretien se déroulera en deux temps :</p> <ul style="list-style-type: none"> - exposé des motivations du candidat. - questionnement de la commission. <p><u>Date limite de dépôt de candidature : le mercredi 29 mai 2019 avant 12h</u> <u>Date des entretiens : le lundi 3 juin 2019 à 13h, à la DGEE</u></p> |